Approuvé
PILC, 11/04/2025, 15:08:08

Rapport Pluriannuel du PILC 2008-2022

PILC
Favoriser l'accès des plus pauvres à la justice

Mot de l'Avocate Principale

L'image de cette jeune fille amaigrie, visiblement rongée par la misère, tenant son bébé dans les bras ne me quittera jamais. Elle était habillée d'un pagne usé et d'un petit haut jaunâtre qui la couvrait à peine. Le bébé de deux mois environs, lui aussi tout maigre tentait désespérément de faire sortir du lait des seins de sa maman. ***« … on m'a dit de venir vous voir… depuis que je suis enceinte mon copain m'a abandonnée et mes parents m'ont mis dehors, j'habite chez une grande tante qui n'a rien, j'ai accouché à la maison et nous dormons à même le sol, nous n'avons rien, mon enfant est malade…. On m'a dit que pouvez nous aider à retrouver le père de l'enfant pour qu'il s'occupe de nous… ».***

Elle a été prise en charge et une pension alimentaire a été obtenue du père de l'enfant pour sa survie et celle de son bébé. Elle est restée toujours attachée au PILC.

Plusieurs personnes, vivant dans leur communauté, formées comme para juristes assument leur rôle avec détermination et fierté***. « …je suis quelqu'un maintenant, je suis respecté dans ma communauté, quand il y'a des problèmes c'est tout le monde qui me recherche, ma voix porte d'une manière ou d'une autre… »*** C'est la déclaration d'une para juriste qui corrobore l'avis de plusieurs parmi les 308 Para juristes formés de 2009 à 2012 et régulièrement recyclés afin d'améliorer leur prestation.

Je salue l'engagement de manière bénévole des Para-juristes (PJ) au service de leur communauté. Cependant des efforts continues doivent être entrepris afin de soutenir la dynamique à travers un défraiement régulier, une reconnaissance officielle à travers l'adoption du statut commun des PJ, ainsi qu'un développement d'un réseau de para juriste à travers le continent.

L'accès à la justice par le biais des para-juristes (PJ) est une bonne pratique que PILC développe et divulgue à travers la région. Un curriculum de formation des PJ existe et est une référence au Tchad pour la formation des PJ selon leur statut adopté par six (06) organisations de la société civile Tchadienne.

Les femmes rurales ne cachent pas leur satisfaction et fierté**, *« …merci à PILC qui nous a ouvert les yeux…, je peux parler devant les hommes… je vais arrêter de souffrir dans un ménage en repayant moi-même ma dot pour me libérer…je ne savais pas que je pouvais faire mes propres champs de sésame et gagner mon propre argent… »***

Une jeune fille victime de mariage forcé de viol et autres abus sexuels admise au refuge du PILC et prise en charge psychologiquement, médicalement, socialement et juridiquement est revenue avec joie, l'air visiblement rafraichie et rassurée pour passer du temps au PILC, partager de la sucrerie qu'elle a rapportée. Elle est devenue actrice de lutte contre les Violences faites aux femmes et aux filles et réfère les autres survivantes au PILC.

PILC développe un partenariat de qualité avec les institutions internationales et les organisations de la société civile nationale, régionale et internationale.

Dans un contexte de mal gouvernance généralisée, PILC a du mal à obtenir l'écho escompté de la part des gouvernants. La responsabilité du gouvernement de protéger la population est méconnue. Les hommes en tenue militaire et disposant d'armes de guerre tuent les populations civiles (hommes, femmes, enfants y compris des bébés).

L'accès à la justice est l'épine dorsale du développement durable. Un accès effectif à la justice est tributaire d'une bonne gouvernance, dans un cadre démocratique qui assure une séparation effective des pouvoirs et une égalité réelle entre femme et homme.

C'est pourquoi PILC a ouvert plusieurs fronts de lutte qui incluent sans s'y limiter :

1. La formation et le renforcement des capacités
2. La mise à disposition des services juridiques gratuits
3. L'égalité femme homme
4. La bonne gouvernance (promotion de la démocratie, de la redevabilité, …)

Le dispositif du PILC permet d'allier compétence et stratégie afin d'obtenir des résultats probants qui garantissent des avancées lentes mais sûres, vers une société égalitaire et plus juste.

L'Avocate Principale
Maître Delphine Kemneloum Djiraïbé

Sommaire :

- *Mot de l'avocate principal.*
- *Présentation du PILC, ses Objectifs et programmes*
- *Zone d'Intervention du PILC (ZIP)*
- *Les Programmes du PILC*
- *P1: Drops in Clinics*
- *P2: Formation et renforcement des capacités*
- *P3: Service Juridique Gratuit*
- *P4: Egalité Femme-Homme*
- *P5: Mobilisation Sociale*
- *P6: Bonne Gouvernance*
- *Les leçons apprises*
- *Les défis*

Quartier Kamnda BP: 4559 N'Djaména-Tchad
Téléphone: +235 22 52 40 40 ***Mobile:*** +235 63 26 22 82 ***Fax***: +235 22 52 40 40 ***Site Web***: www.pilctchad.org ***E-mail***: contact@pilctchad.org

I. PRESENTATION DU PILC

Approuvé
PILC, 11/04/2025, 15:08:57

Public Interest Law Center (PILC), en français Centre Juridique d'Intérêt Public, est une association de droit tchadien à but non lucratif et apolitique crée en 2006 par Me Delphine K. Djiraïbé et qui existe officiellement depuis le 07 novembre 2008.

Objectif général :

Contribuer à l'amélioration de l'état de droit, de la démocratie et des conditions de vie des personnes démunies vivant dans la zone d'intervention du PILC (ZIP).

Objectifs spécifiques :

Favoriser l'accès des personnes démunies à la justice ;

Promouvoir la participation citoyenne et l'accès des femmes, des filles, des enfants et d'autres personnes démunies à la justice par l'exercice effectif de leurs droits civils, politiques et socio-économiques **;**

Missions :

S'attaquer aux causes fondamentales de violations des Droits Humains au Tchad ;

Favoriser l'accès aux voies de recours judiciaires et non judiciaires aux personnes démunies, particulièrement les femmes et les enfants ;

Promouvoir la démocratie et la citoyenneté pour un Tchad démocratique où les Droits Humains sont respectés et/ ou l'accès à la justice est à la portée de tous ;

Photo: Les Parajuristes PILC de Bongor

II. ZONE D'INTERVENTION DU PILC (ZIP)

Tableau1 : Les zones d'intervention

N°	Zone	Arrondissement / Ville
1	N'Djaména	10 arrondissements
2	Chari Baguirmi	Koundoul, Linia, Dourbali
3	Hadjer Lamis	Massakory, Massaguet, Mani
4	Lac	Bol, Liwa,
5	Mayo Kebbi Est	Bongor
6	Mayo Kebbi ouest	Pala
7	Tandjilé	Laï, Kélo, Dono-manga
8	Logone Occidentale	Moundou, Déli, Krim-Krim
9	Logone Orientale	Doba, Bébédja
10	Moyen Chari	Sarh, Kyabé, Djoli, Danmadja
11	Mandoul	Koumra, Moïssala, Bédjondo,Péni, Goundi, Bédaya

Approuvé
PILC, 11/04/2025, 15:09:53

III. PROGRAMMES

Six (06) programmes contribuent à l'atteinte des objectifs du PILC :

1-Drop in clinics : Know Your Rights Les centre d'écoutes de PILC sont des lieux ouverts, sécurisés qui fonctionnent 24H/24. Toute personne en quête de justice et voulant connaitre ses droits y est reçue, écoutée et prise en charge ;

2- Formation et Renforcement des capacités : PILC dispose d'un curricula de formation des para juristes élaboré en commun accord avec six (06) autres organisations de la société civile tchadienne ;

3- Service juridique gratuit : Il s'agit de l'aide juridique, l'apanage des para juristes et de l'assistance judiciaire offerte par les avocats du PILC ;

4- Egalité Femme-Homme : PILC fait la promotion de l'égalité femme-homme à travers la vulgarisation des droits de la femme, la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles et leur autonomisation ;

5- Mobilisation sociale : Programme transversal de sensibilisation pour un changement comportemental en faveur de la lutte contre l'extrémisme violent ;

6- Bonne gouvernance : Englobe la lutte pour le respect des droits de l'homme d'une manière générale y compris les questions de redevabilité des gouvernants et des entreprises, de la promotion de la démocratie, de la protection de l'environnement, du respects des droits économiques, sociaux et culturels et de la lutte contre l'impunité.

III.1 Programme 1 Drop in clinics : know your rights (Centre d'écoute)

PILC dispose d'un réseau de 11 centre d'écoute dans ses zones d'intervention. Ces centres ouverts 24H/24 sont à la disposition de toute personne en quête de justice et/ou à la recherche de connaissance de ses droits ; au cas où cette personne aurait besoin d'être assistée, PILC prend le soin de l'écouter et offre une prise en charge intégrée.
Ces centres sont repartis selon les zones comme suit :

Approuvé
PILC, 11/04/2025, 15:10:34

Province	Localité	Nombre de Centre d'écoute
Chari Baguirmi	N'Djaména	2
Mayo-Kebbi Est	Bongor	1
Tandjilé	Kélo	1
Logone Occidental	Moundou	1
Logone Oriental	Doba	1
Mandoul	Koumra	1
Moyen-Chari	Sarh	1
Lac	Bol	1
Hadjer Lamis	Mani	1
	Massakory	1
	Total	**11**

III.2 Programme 2: Formation et renforcement des capacités

De 2009 à 2022, **308** parajuristes ont été formés et déployés dans la zone d'intervention (ZIP) du PILC. Chaque année, les para juristes bénéficient d'un renforcement de capacité en vue d'améliorer la qualité de leur prestation.

Quelques para juristes et autorités traditionnelles témoignent :

Point Focal de Guelendeng dit : ***« Grâce à la sensibilisation, les violences faites aux femmes ont diminué dans notre ville. Depuis quelques années, on enregistre de moins en moins des cas. Cependant des échos qui nous viennent des localités environnantes font état de plusieurs cas de violation des droits humains. Nous entendons organiser une campagne de sensibilisation à l'endroit de ces populations et je souhaite que PILC nous aide à atteindre les villages environnants »*** ;

Une victime écoutée à Bongor dit : ***« La création du centre d'écoute dans la ville de Bongor est très bénéfique pour nous qui subissons les violences de nos maris au quotidien mais ne sachant à quel saint nous vouer ».***

Photo: Forum de participation des femmes dans le processus de prise de décision au Tchad

Approuvé
PILC, 11/04/2025, 15:10:34

Le Chef de canton de Lolo /Moundou dans son mot de bienvenue lors de la formation des leaders communautaires déclare : ***« L'action du PILC est une très bonne initiative. J'ai expérimenté les connaissances que j'ai acquises lors de la formation des leaders à Moundou et cela m'a ouvert les yeux à mieux me prendre dans la gestion des cas des VFFF et bien administrer ma circonscription. C'est la raison qui m'a amené à choisir un enfant du terroir que vous avez formés comme para-juriste. Depuis son retour, nous avons organisé ensemble des séances de restitution à l'endroit de tous mes chefs de villages et la population ».***

A Dodinda / Moundou, le chef de canton lui aussi a donné le même témoignage que celui de Lolo et d'ajouter que *: **« l'action du PILC n'aide pas seulement la population. Elle est très bénéfique surtout pour nous les chefs traditionnels dont les droits sont foulés aux pieds par les autorités militaires qui nous arrêtent, nous mettent en prison et nous torturent comme des vulgaires personnes ».***

Un participant désigné par ses pairs a déclaré : ***« Aux noms de tous les participants ici présents et en mon nom propre, je tiens à adresser nos sincères remerciements à PILC qui n'a ménagé aucun effort pour nous "****ouvrir les yeux****". Certains d'entre nous ont certes été des défenseurs des Droits de l'Homme bien longtemps mais sans une base comme c'est le cas. PILC vient de nous donner une force et une voie claire pour mener le combat face aux injustices de manière technique. Merci à toute l'équipe et au partenaire Pain Pour le Monde à qui nous demandons de continuer d'appuyer le PILC pour intensifier ces genres de formation sur toute l'étendue du territoire national car beaucoup de nos compatriotes souffrent dans le silence. »***

Les effets et impacts

* Le climat de confiance et de collaboration entre les Para Juristes, les autorités administratives traditionnelles et religieuses ;
* La participation importante des femmes aux processus électoraux suite à une meilleure information de la population ;
* Les bénéficiaires fréquentant les centres d'écoutes trouvent en ces centres, des lieux de partage de fardeaux et d'expériences ;
* Des « groupes de parole » se mettent en place avec les PJ pour échanger à cœur ouvert sur les droits et devoirs ainsi que sur des conditions de vie de manière générale ;
* Face aux pesanteurs socio coutumières empêchant les femmes de sortir, elles trouvent les Centres d'Ecoutes comme un endroit où elles peuvent se rencontrer dans la journée et partager avec les Para Juristes leurs problèmes ;

« l'action du PILC n'aide pas seulement la population. Elle est très bénéfique surtout pour nous les chefs traditionnels dont nos droits sont foulés aux pieds par les autorités militaires qui nous arrêtent, nous mettent en prison et nous torturent comme des vulgaires personnes ».

Suite au travail accompli par les para-juristes, le taux de fréquentation des centres d'écoutes sont satisfaisants suivants quelques échantillons prélevés sur la Base de Données :

Année	Nbre participants		Total
	H	F	
2012	25	155	180
2013	18	52	70
2014	30	66	96
2015	136	138	274
2016	29	74	103
2017	16	43	59
2018	128	87	215
Total	**382**	**615**	**997**

Tableau 2: Participants aux formations

Approuvé PILC, 11/04/2025, 15:10:34

Tableau 3: Nombre de fréquentation des Centres d'écoute (CE)

Année	Nbre écoute
2008	13
2009	19
2010	38
2011	22
2012	159
2013	123
2014	47
2015	126
2016	162
2017	58
2018	102
2019	124
2020	143
2021	208
2022	229
Total	**1573**

Figure 1 : Allure fréquentation CE

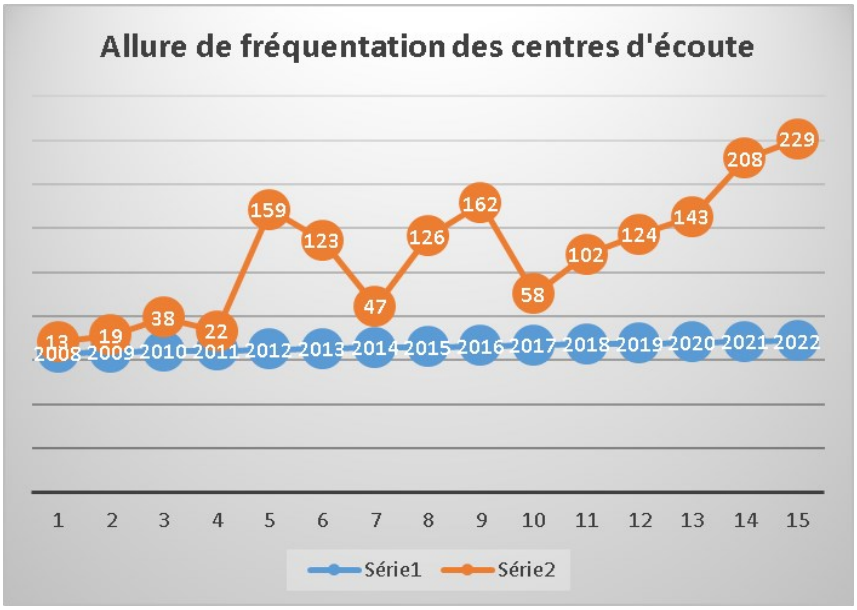

Synthèse : Les statistique montrent que de 2009 à 2011 le nombre des femmes ayant sollicité l'aide du PILC ne dépasse pas 30. Ceci s'explique par le fait que PILC venait de naître et n'étant pas trop connu du public. A partir de 2013, le nombre en est ascendant pour atteindre le point culminant en 2022 à cause de la Covi-19. Période pendant laquelle les violences contre les femmes ont considérablement augmenté.

III.3 Programme 3: Services juridiques

Par l'entremise des para-juristes, les usagers majoritairement femmes ont été reçus, écoutés, conciliés ou référés. Ainsi **481** cas ont fait l'objet de règlement amiable et **3 372** ont été référés au PILC pour une assistance judiciaire.

« Une jeune femme a été victime de violence conjugale au point de fuir son domicile. Elle a été référée au PILC par la coordination de la police nationale. Elle a mis environ un mois au refuge car son bourreau menaçait de mettre fin à sa vie. Il a même menacé la mère et toute la famille de la victime à mort. Quelques jours après cette menace, il a été assassiné. C'est ainsi qu'elle a regagnée sa mère et elle a repris le chemin de l'école ».

Suite au travail de terrain réalisé par les para-juristes, les impacts sont évidents. Sur un échantillon de **1 492 divers cas** tiré de la base de données, il ressort les statistiques suivantes :

Approuvé
PILC, 11/04/2025, 15:10:34

Tableau 4 : Statistique des cas VBG

Tableau des cas de 2009 - 2022		
Cas	**Nombre**	**%**
Viol	85	6%
Réclamation terrain	190	13%
Licenciement abusif	39	3%
Violence conjugale	540	36%
Abandon foyer	346	23%
Réclamation des droits sociaux	151	10%
Conflit familial	38	3%
Ouverture de succession	44	3%
Rupture unilatérale de relation de concubinage	24	2%
Violence psychologique	5	0%
Mésentente	23	2%
Réclamation de pension alimentaire	5	0,34%
Fausse accusation	1	0,07%
Menace de mort	1	0,07%
Total	1 492	100%

Source : Base de données PILC 2008-2022

Les différents incidents de VBG sont analysés dans la figure ci-dessous:

Figure 2

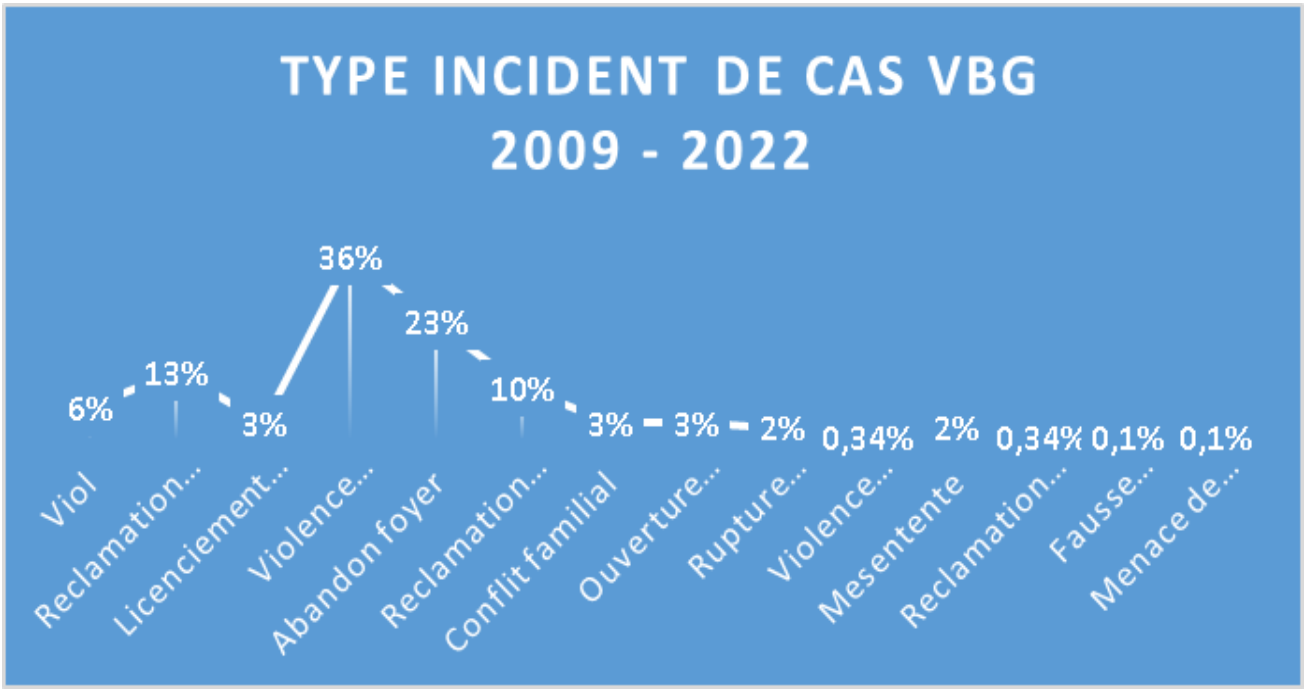

Synthèse : il ressort du graphique ci-dessus que le taux de violences conjugales (**36%**) et d'abandons de famille (**23%**) sont élevés. Le taux de 6% de viol ne représente que la face visible de l'iceberg compte tenu du fait que beaucoup des survivantes refusent de parler ou encore celles qui dénoncent s'abstienne d'aller devant les juridiction parce que souvent influencées par la famille au nom de l'honneur et/ou autres intérêts pécuniaires.

Approuvé
PILC, 11/04/2025, 15:17:04

III.4 Programme 4: Egalité femme-homme

Répondant aux Objectifs de Développement Durable adoptés par les Nation Unies en 2015 en ses point **5**,**10** et **16**, ce programme couvre les volets suivants :

Violences Faites aux Filles, enfants et aux Femmes : Ce programme a permis d'offrir une prise en charge holistique aux survivantes de violence spécifiquement le viol et autres abus sexuels ainsi que les violences conjugales. Il s'est révélé que le phénomène de viol des mineurs dans les familles est explosif.

« le phénomène de viol des mineurs dans les familles est explosif. »

Sur **85 cas** de viol déclarés et prélevés sur l'échantillon, nous constatons que sur les six (06) premières années (2009 – 2016), il y'a une augmentation d'année en année des cas signalés et/ou déclarés. Ce qui montre l'impact des différentes séances de sensibilisation, de communication.

En 2022, l'on note un pic avec 18 cas. Des prises en charge médicales, psychologiques et juridiques ont été apportées aux survivantes.

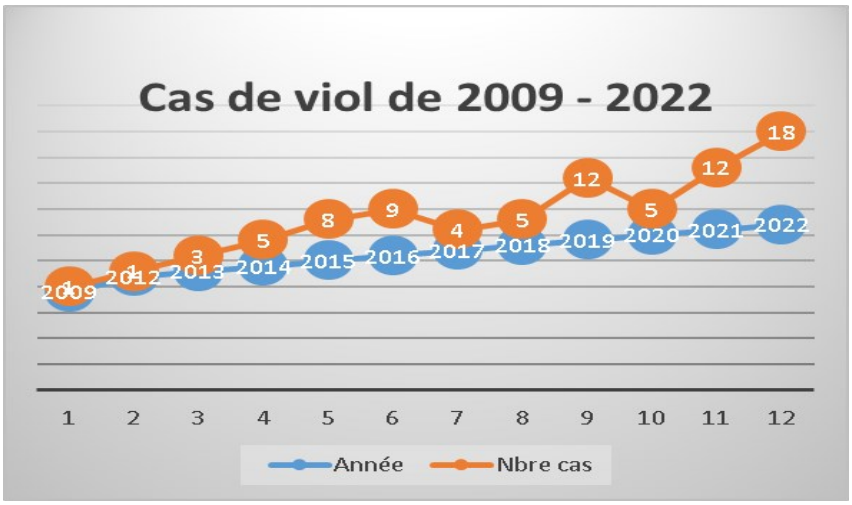

En matière de viol, les délais qui coulent entre les faits et la saisie du PILC et/ou des juridictions influe sur la qualité de la prise en charge

Tableau 5 : Délai de prise en charge

Délai	Nombre	%
1 -3 jours	52	61%
4-5 jou	11	13%
6-14 jours	12	14%
2 semaines - 1 mois	10	12%
Plus 1 mois	0	0%
Total	**85**	**100%**

Source : Echantillon de données extraites de la Base de Données

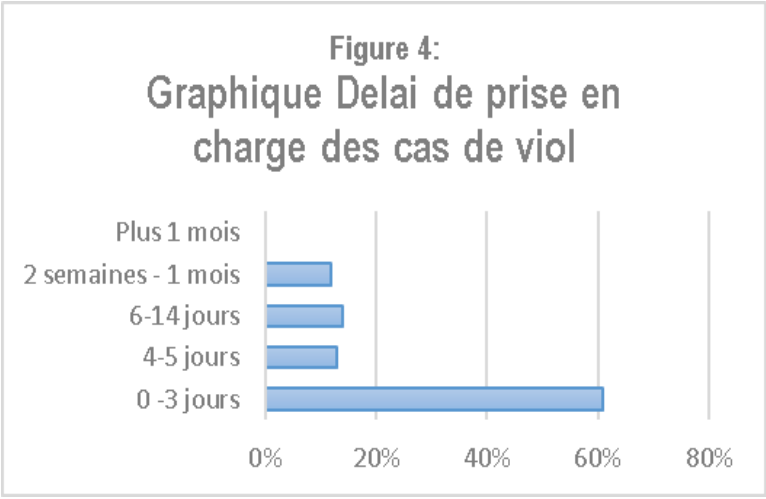

Synthèse : Sur le total des cas de viols reçus dans les centres d'écoutes, 61% se sont présentés dans le délai de 72 heures soit 52 cas sur les 85 et ont été pris en charge. 39% de cas l'ont été après 72h.

Approuvé
PILC, 11/04/2025, 15:10:34

* Implication des femmes dans la gestion des conflits :

⇒ Conflit éleveurs-agriculteurs: Ce volet a permis que les autorités administratives, traditionnelles, religieuses et militaires aient pris l'engagement de veiller à ce que dans toutes initiatives de gestion des conflits les femmes soient impliquées.

⇒ Mise en œuvre de la résolution 1325, Femme Paix et sécurité: PILC est la cheville ouvrière de l'élaboration du plan d'action nationale de la résolution 1325 qui milite en faveur de l'implication de la femme dans toutes les instances de prévention et de gestion des conflits. Le plan a été adopté par le gouvernement du Tchad le 19 janvier 2023 et la phase de la vulgarisation et de la mise en œuvre a commencé. Ainsi les activités que PILC met en œuvre correspondent aux quatre (04) piliers à savoir : La participation, la protection, la prévention et le relèvement .

* Participation des femmes dans les processus électoraux : Les femmes représentent plus de 50% de la population tchadienne mais ne s'intéressent pas aux enjeux électoraux. Celles qui s'y intéressent, ignorent tout d'un processus électoral. Le programme a permis d'identifier les femmes leaders politiques de renforcer leur capacité pour les rendre compétitives et à se présenter à toutes les élections, y compris l'élection présidentielle .

* Autonomisation des filles et femmes : Ce programme a permis la formation des femmes et filles sur les activités génératrices de revenu pour leur prise en charge sociale et économique. De 2020 à 2021 par exemple dans la sous-préfecture de Mani à travers le projet d'appui à la prévention et réponse aux VBG, 88 groupements féminins et coopératives ont bénéficié des appuis (équipements et cash) et 175 enfants vulnérables ont reçu des aides en cash.

III.5 Programme 5 : Mobilisation sociale

Ce programme couvre les volets plaidoyer, sensibilisation et communication. Il permet de développer des stratégies pour atteindre les citoyens d'une manière optimale. Il est transversal à tous les autres programmes. Des stratégies de mobilisation à travers divers canaux ont été conçues avec des résultats très édifiants.

Parmi les canaux de mobilisation utilisés par PILC, il est à noter :

- Les sensibilisations de masse et les porte à porte ;
- Les plaidoyers ;
- La radio, la télévision ;
- Les réseaux sociaux ;
- Les focus-group / Les causeries ;
- Les assemblées communautaires ;
- Les journaux (Le Para Juriste) ;
- Le théâtre forum ;
- Les groupes de paroles

Dans la mise en œuvre de tous les projets réalisés par PILC depuis sa création jusqu'à l'année 2022, la sensibilisation a permis d'atteindre le résultat ci-dessous :

Tableau 6 : Désagrégation des sensibilisés de terrain

Année	Projet	Enfant	Femme	Homme	Total
2009-2022	Tous les projets confondus	31 008	52 693	28 535	112 204
%		27,64%	46,96%	25,43%	100,00%

Approuvé
PILC, 11/04/2025, 15:10:34

Les impacts

⇒ Le niveau de fréquentation des centres d'écoutes est croissant ;
⇒ La dénonciation des pratiques néfastes (Viol, mariage précoce et forcé, l'irresponsabilité des certains homme) est évolutive ;

La sensibilisation réalisée au cours des années et des échos reçus ont permis de constater:

- une déconstruction de certaines pensées liées aux pesanteurs socio-culturelles;
- une prise de conscience sur la condition de la femme et surtout celle rurale ;
- Une compréhension améliorée des hommes du concept « égalité homme – femme » ;
- Un changement de regard sur la condition de la fille quant au mariage précoce et ses conséquences, la déscolarisation des filles ;

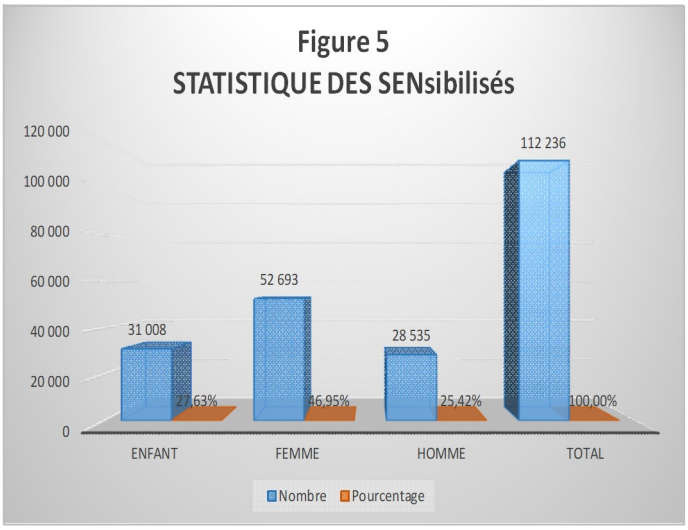

⇒ **Synthèse :** De ces sensibilisation, il ressort que : Les autorités à divers niveaux s'engagent à faciliter le travail de PILC sur le terrain, à être des acteurs dans la sensibilisation et à accompagner la lutte contre la violation des droits humains.

III.6 Programme 6 : La Bonne Gouvernance

Ce programme englobe la lutte pour le respect des droits de l'homme d'une manière générale y compris les questions de redevabilité des gouvernants et des entreprises, de la promotion de la démocratie, de la protection de l'environnement, du respect des droits économiques, sociaux et culturels et de la lutte contre l'impunité. On note entre autre:

⇒ L'éducation à la culture démocratique et à la citoyenneté : Le renforcement de la participation des femmes aux processus décisionnels et électoraux ;
⇒ L'observation des processus électoraux
⇒ La lutte contre les mauvaises pratiques dans la gestion des choses publiques ;
⇒ La lutte contre la kleptocratie
⇒ La prévention et la gestion des conflits ;
⇒ L'établissement de la responsabilité des industries extractives et des gouvernements dans les violations des droits humains et la dégradation de l'environnement
⇒ Procès de portée générale

Photo: Formation des leaders des autorités traditionnelles et religieuses

Photo: Atelier de formation sur la Médiation, la Prévention et la Gestion des conflits

Approuvé PILC, 11/04/2025, 15:10:34

IV. Les leçons apprises

- L'engagement communautaire peut être un moteur de changement social et normatif lorsqu'il s'accompagne de stratégies institutionnelles et réglementaires pour prévenir et réduire les VBG ;
- Les para-juristes et les relais communautaires jouent un rôle crucial de relais en renseignant les femmes et les hommes au sujet de leurs droits et en les orientant vers les services essentiels ;
- Le climat de confiance et de collaboration entre les Para Juristes, les autorités et le processus d'appropriation de l'action du PILC par les communautés favorisent l'atteinte des objectifs du PILC;
- La création des centres d'écoutes (CE) avec l'instauration des permanences assurées par les Para Juristes favorise la prise en charge optimale des survivantes. Les bénéficiaires y viennent régulièrement et y trouvent des lieux de partage de fardeau et d'expérience ;
- Le partenariat avec les Organisation de la Société Civile (OSC) œuvrant dans la Zone d'Intervention de PILC (ZIP) rend dynamique les actions de prise en charge et de prévention. Le nombre des personnes sensibilisées et le nombre d'écoutes en témoignent.
- La prise en charge psychosociale par les activités ludiques et récréatives aux seins des Espace Ami d'Enfants (EAE) permet de surmonter les traumatismes et de renforcer la capacité de rétention et d'assimilation des enfants ;
- L'implication des leaders communautaires, traditionnels et religieux permet de véhiculer facilement les messages ;
- Les activités de proximité (sensibilisation, focus groupe, théâtres forum etc.) ont permis une prise de conscience et un changement de comportement au sein des communautés ;

V. Les défis à relever

- Amélioration de l 'assistance judiciaire;
- Diversifier les sources de financement;
- L'extension des centres d'écoute dans les provinces non couvertes et l'expansion du PILC à l'international